

Sud Engrais Distribution a associé la protection de l'environnement à la réalisation de ses activités de réception, stockage, manutention, mélange, ensachage et expédition de ses produits, à travers une exploitation rationnelle et contrôlée de ses outils de production, ce qui est devenu une valeur fondamentale pour la société.

Depuis 1993, la Direction de l'établissement conduit une politique qui repose sur la qualité d'exploitation de ses installations de stockage et de fabrication de manière à limiter les impacts environnementaux de ses activités et produits.

Afin de poursuivre dans cette voie, **la Direction s'engage à :**

- Mettre en oeuvre les dispositions de prévention des pollutions et d'amélioration continue aussi raisonnablement que possible, techniquement et économiquement.
- Mettre en oeuvre des dispositions de prévention des risques technologiques.
- Respecter et faire respecter les dispositions relatives à l'environnement contenues dans les exigences légales applicables et dans les autres exigences auxquelles l'établissement est assujéti.
- Responsabiliser l'ensemble de l'encadrement afin de prendre en compte le management de l'environnement comme critère de performance à part entière.
- Former et sensibiliser le personnel à ses responsabilités dans le domaine environnemental afin de l'impliquer dans la démarche.
- Promouvoir auprès de nos fournisseurs et sous-traitants l'application les règles de protection de l'environnement définies dans notre système de Management Environnemental.

Les objectifs et cibles prioritaires que nous nous sommes fixée sont :

- Obtenir la certification ISO 14001,
- Maintenir le volume et la charge des effluents liquides liés à l'entretien et la production,
- Maîtriser les consommations énergétiques,
- Maîtriser la gestion des déchets, en termes de quantité et de filière d'élimination.

La Direction s'assure par ailleurs que sa politique environnementale est :

- Déployée par la mise en place du Système de Management Environnemental,
- Mise en oeuvre pas l'établissement d'objectifs découlant de cette politique au moyen de plans d'actions, et examinée régulièrement,
- Communiquée au personnel par des rencontres avec la Direction ou son Représentant et par l'affichage du présent document,
- Disponible pour le public.

A ce titre, la Direction demande au Responsable Qualité Sécurité Environnement, représentant de la Direction, qui agit sous son autorité directe et dispose de l'indépendance nécessaire, de vérifier l'application de ces dispositions par audits et de lui en rendre compte.

L'adhésion et la participation de tous est indispensable.

Arles, le 10/01/2008

Le PDG, E. NADDEO

